



Voyez l'impact*

Dans l'exemple suivant, les demandeurs ont droit à un prêt immobilier de 400 000 \$. On leur a attribué 215 000 \$ pour les aider à acheter une maison de 600 000 \$. Cette aide suffit à couvrir la mise de fonds et les frais de clôture, de sorte que la contribution de l'acquéreur a été réduite à zéro.

Il est possible que la situation de chaque demandeur soit différente. Il est important de parler à un prêteur qui participe à la GSFA (Autorité financière de Californie) pour savoir à combien s'élève l'assistance à laquelle vous avez droit.

À titre d'exemple uniquement (voir un prêteur pour plus de détails)

A. Prix d'achat	600,000 \$
B. (-) Montant maximal du prêt immobilier de premier rang	400,000 \$
C. Mise de fonds exigée (a-b)	200,000 \$
D. (+) Frais de clôture	15,000 \$
E. Fonds nécessaires pour la vente (c+d)	215,000 \$
F. (-) Cumul de prestations	0 \$
G. Montant de la subvention requise (e-f)	215,000 \$
H. Montant maximal de la subvention autorisée (montant moindre de la ligne G ou 350 000 \$)	215,000 \$
I. Contribution requise de l'emprunteur (e-h)	0 \$

*Ce dépliant contient des informations générales sur le programme et ne constitue pas une offre de prolongation de l'aide d'accession à la propriété (ReCoverCA), ni un engagement de prêt, et peut être modifié sans préavis. Les lignes directrices complètes du programme, les demandes de prêt, les taux d'intérêt et le taux annuel en pourcentage sont disponibles auprès des prêteurs participant à la GSFA.

Le programme d'aide d'accession à la propriété ReCoverCA (DR-HBA) est dispensé par le California Department of Housing and Community Development (HCD, Département californien du logement et du développement communautaire), en collaboration avec la Golden State Finance Authority (GSFA, Autorité financière de Californie) à titre d'administratrice du programme. Le financement du programme est possible grâce à une subvention forfaitaire de développement communautaire – Reprise après sinistre (CDBG-DR) de l'HUD (Département du logement et du développement urbain). La GSFA est une entité ainsi qu'une agence publique dûment constituée.

Copyright© 2026

3005HBA80

02/09/26



ReCoverCA
California



Des questions pour commencer ?



(855) 740-8422
www.gsfahome.org

Aide à l'accession à la propriété ReCoverCA



Aide à la mise de
fonds à concurrence
de **350,000 \$**



Assistance aux acheteurs ReCoverCA

Le programme d'aide à l'accession à la propriété ReCoverCA (DR-HBA) offre jusqu'à 350 000 \$ pour la mise de fonds et les frais de clôture aux ménages à revenu faible ou moyen (propriétaires ou locataires) touchés par les incendies californiens des années 2018, lesquels ont été déclarés catastrophiques au niveau fédéral.

L'objectif est d'aider ces personnes et ces familles à se réinstaller à l'extérieur des zones d'incendie dont la gravité est élevée ou très élevée.



Aide à la mise de
fonds à concurrence
de **350,000 \$**

Comtés éligibles

Si votre résidence principale au moment des sinistres admissibles (que vous soyez propriétaire ou locataire) était située dans les zones des comtés californiens suivants où la sévérité des incendies est élevée ou très élevée, vous pourriez être éligible à l'aide d'accession à la propriété ReCoverCA.

Zone sinistrée admissible en 2018

Comtés de Butte, Lake, Los Angeles et Shasta.

Admissibilité des demandeurs

Pour être admissible au DR-HBA, le ou les candidats doivent répondre aux critères d'admissibilité décrits ci-dessous :

- Les limites des revenus du ménage doivent respecter les limites exigées du HUD pour les personnes à revenu faible ou modéré (À 80 % ou moins du revenu médian de l'HUD local).
- Cote de crédit de 640 ou plus.
- Ratio d'endettement de 45 % au maximum.
- Doivent suivre une formation de 8 heures en ligne sur l'accession à la propriété.
- Le bien immobilier envisagé doit se situer à l'extérieur des zones d'incendie de sévérité élevée ou très élevée en Californie.



Comment l'aide est-elle calculée ?

Le programme est conçu pour couvrir l'écart entre ce que le demandeur pourrait se permettre de dépenser pour un prêt hypothécaire de premier rang et le prix d'achat d'un bien immobilier, en veillant à ce que le paiement mensuel total de la dette ne dépasse pas 45 % des revenus bruts du ménage. Un prêteur participant à la GSFA aidera le ou les demandeur(s) à déterminer le montant de l'aide d'accession à la propriété.

Le prêt prodigué par cette assistance est-il annulé ?

L'assistance est assurée sous la forme d'un prêt hypothécaire de deuxième rang. Ce prêt est tout à fait annulé après que l'acheteur a conservé le bien immobilier ET l'a occupé pendant cinq ans.